



Lycée Français du Caire (LFC)

PROCEDURE DE CANDIDATURE POUR LA RENTRÉE DE SEPTEMBRE 2023

Calendrier :

Du 15 février au 31 mars (23h59)	Pré-Inscriptions en ligne
Du 1er au 8 avril	1er classement des dossiers + convocations TEST ou ENTRETIEN
Du 9 au 13 avril	Phase de TESTS ou ENTRETIENS
Du 30 avril au 3 mai	2e classement des dossiers + prépa Commission d'admission
8-mai	Commission d'admission (finalisation des listes)
11-mai	Notifications des familles (1ère vague de réponses)
Du 12 au 25 mai	Inscriptions des élèves admis
1er juin au 25 Juin	Constitution des dossiers numériques des Admis par les familles
25 juin	Date limite d'envoi par les familles des pièces complémentaires au dossier numérique
4 juillet	Date limite d'envoi des confirmations d'inscription aux familles

Définitions :

Candidature	Action des familles qui consiste à effectuer officiellement une demande d'inscription pour un enfant; ce terme englobe l'ensemble de la procédure (de la pré-inscription à l'inscription)
Pré-inscription	1ère étape de la candidature qui consiste à effectuer officiellement une demande de scolarisation au LFC de la part d'une famille pour son enfant
Admission	2e étape de la procédure de candidature: c'est la réponse du LFC (ou de la commission ad hoc) qui acte la décision prise (ADMIS en liste principale ou PLACÉ en liste supplémentaire, ou REFUS)
Affectation	Terme à utiliser pour désigner l'école où l'enfant sera scolarisé par décision de la commission d'admission (valable uniquement pour le 1er degré et à condition d'avoir recueilli préalablement les vœux de la famille) - cette décision sera sans appel
Inscription	Action de la famille de l'enfant admis en liste principale qui consiste à confirmer au LFC sa volonté de le scolariser de façon définitive (et sur le lieu d'affectation)
Accepté	Ce terme est un synonyme de préinscrit ou d'admis et peut donc entraîner une confusion de sens: on évitera de l'utiliser
Retenu	Ce terme est un synonyme de préinscrit ou d'admis et peut donc entraîner une confusion de sens: on évitera de l'utiliser

Toutes les candidatures pour la rentrée de septembre 2023 doivent faire l'objet d'une pré-inscription qui a lieu entre le 15 février et le 31 mars 2023.

N.B. : La classe de Petite Section n'est disponible que sur le site de New Cairo.



1. COMMENT DÉPOSER UNE CANDIDATURE ?

Pré-inscription :

Toute candidature nécessite une pré-inscription en ligne entre le 15 février et le 31 mars 2023.

Merci de noter qu'il vous faut créer un compte pour vous inscrire à l'aide du lien suivant :

<https://lfcaire.family-administration.skolengo.net>

Une fois votre dossier clôturé, vous recevrez un courriel (mail) de confirmation et un N° de dossier à rappeler dans toute correspondance ultérieure. Vous devez téléverser **TOUS** les documents demandés en une fois (voir l'annexe à la fin de ce document). **L'absence d'un des documents requis au moment de la candidature peut entraîner le rejet du dossier.**

Attention : la saisie d'une pré-inscription, puis la communication d'un N° de dossier ne signifient pas que votre enfant est admis au LFC. La réponse de la commission d'admission sera envoyée aux familles **le 11 mai 2023.**

Important : La nationalité déclarée et justifiée lors de la demande d'inscription **NE** pourra **PAS** être changée au cours de la scolarité au Lycée Français du Caire, sauf pour les enfants qui acquièrent la nationalité française au cours de la scolarité.

En inscrivant le nom de votre enfant : pour les passeports portant plusieurs noms (Ex. : passeport égyptien), le dernier nom sur le passeport est utilisé comme nom de famille, les autres noms sont utilisés comme prénoms de l'élève.

(Ex. : nom sur le passeport Nourhan Ahmed Mahmoud El Sayed → mettez ELSAYED dans la case nom, Nourhan dans la case du Prénom1, et Ahmed Mahmoud dans la case du Prénom2).

2. QUELS DOCUMENTS SONT OBLIGATOIRES POUR UNE CANDIDATURE ?

Les listes complètes des documents, à produire dès votre dépôt de candidature, sont disponibles en page 5 de ce document.

Tous les documents sont à téléverser en une fois au moment de la préinscription. ATTENTION : une fois le formulaire clôturé, vous ne pourrez plus téléverser de documents.

Pour toute question relative à la candidature, vous pouvez écrire aux adresses ci-dessous :

- Pour une candidature à la Maternelle et au primaire :
 - Site de Maadi (de la Moyenne Section (MS) au CM2) : candidatures-primaire.maadi@lfcaire.net
 - Site de Zamalek (de la Moyenne Section (MS) au CM2) : candidatures-primaire.zam@lfcaire.net
 - Site de New Cairo (de la Petite Section (PS) au CM2) : candidatures-primaire.nc@lfcaire.net

- Pour une candidature au Secondaire - collège et lycée :
 - Site de Mearag (de la 6° à la terminale) : candidatures-secondaire@lfcaire.net

En l'absence des documents demandés, la candidature ne sera pas examinée.

Attention : Dans l'objet du mail, préciser obligatoirement les nom et prénoms de l'enfant et le niveau demandé.



3. QUAND ET COMMENT SONT EXAMINÉES LES CANDIDATURES ?

Les pré-inscriptions seront clôturées le 31 mars 2023 à 23h59. Seuls les dossiers complets seront examinés par la commission d'admission. La réponse à leur candidature sera notifiée aux familles **le 11 mai 2023**.

Sont prioritaires, en fonction des places disponibles:

De la MS à la Terminale

- Priorité 1 Les élèves de nationalité française
- Priorité 2 Les élèves d'une autre nationalité, scolarisés, au moment de l'inscription, en France ou à l'étranger dans un établissement d'enseignement français, public ou homologué par le Ministère de l'Education nationale français (AEFE, MLF, ou privé sous contrat)
- Non prioritaire Tous les autres

Pour la PS

- Priorité 1 Les élèves de nationalité française
- Non prioritaire Tous les autres

L'admission n'est pas considérée comme étant de droit. Le cas échéant, un entretien et/ou un test d'entrée peut être organisé.

L'admission de la maternelle au CE2 sera soumise à un entretien (famille, enfant, Directeur du Primaire), sur rendez-vous avec la famille du 09 au 13 avril 2023.

Les candidats **NON** scolarisés dans un établissement français public ou privé sous contrat, ou dans un établissement homologué par le Ministère de l'Education Nationale, pourront être soumis à des tests d'entrée. Le calendrier sera communiqué ultérieurement. Leur candidature sera retenue en fonction des places vacantes.

Selon le nombre de places disponibles, les priorités de traitement et la qualité des dossiers, les réponses notifiées aux familles sont :

- Admis
- Placé en liste d'attente
- Refusé

Ces décisions sont sans appel.

ATTENTION, les familles des élèves "Admis" doivent impérativement confirmer leur candidature en procédant à l'inscription de leur enfant pour le 25 mai 2023 au plus tard. Au-delà de cette date, si une famille n'a pas procédé à l'inscription, elle perdra le bénéfice de l'admission et la place sera proposée à une candidature de la liste d'attente.

Les familles dont la candidature est placée en liste d'attente, seront contactées par le LFC si de nouvelles places se libèrent.



4. COMMENT PROCEDER A L'INSCRIPTION DEFINITIVE ?

Seules les familles dont l'enfant est « Admis » peuvent procéder à l'inscription de leur enfant.

Elles doivent tout d'abord s'acquitter des droits de 1^{ère} inscription pour **le 25 mai 2023 au plus tard**. Le montant et les modalités de paiement des droits de 1^{ère} inscription ainsi que celui des frais de scolarité sont accessibles sur <https://www.lfcaire.org/letablissement/inscriptions/frais-de-scolarite-et-reglement-financier/>

Les frais de 1^{ère} inscription ne sont pas remboursables en cas de désistement.

D'autre part, des documents complémentaires sont demandés pour finaliser l'inscription. La liste et les modalités de dépôts de ces documents sont précisées en annexe à la fin de ce document.

Une confirmation d'inscription sera ensuite envoyée aux familles entre le 26 juin et le 4 juillet 2023.

Un élève absent le jour de la rentrée, sans avoir justifié valablement son absence, sera considéré comme démissionnaire et sa place sera attribuée à un autre candidat en attente.

5. COMMENT FAIRE UNE DEMANDE DE BOURSE ?

Les élèves français peuvent, sous condition, bénéficier de bourses scolaires. Pour obtenir les informations relatives à la constitution du dossier, merci de consulter le site internet du Consulat de France sur <https://eg.ambafrance.org/-Bourses-scolaires-et-universitaires->.

Les frais de première inscription restent obligatoires pour toute candidature ; quel que soit l'état de la demande de bourse.

LYCÉE FRANÇAIS DU CAIRE

Année scolaire 2023 - 2024

DOCUMENTS À TELEVERSER LORS DE LA PREINSCRIPTION DE VOTRE ENFANT

- **En ce qui concerne les élèves de nationalité française – Copies scannées des documents suivants :**
 1. Passeport de l'élève ou du livret de famille (pages écrites).
 2. Certificat de scolarité délivré par l'école où est scolarisé l'élève actuellement.
 3. Les 3 bulletins de l'année dernière et celui de la première période de l'année en cours.
- **En ce qui concerne les élèves d'autres nationalités – Copies scannées des documents suivants :**
 1. Passeport de l'élève ou une traduction agréée de l'acte de naissance.
 2. Certificat de scolarité délivré par l'école où est scolarisé l'élève actuellement.
 3. Les 3 bulletins de l'année dernière et celui de la première période de l'année en cours.

En cas d'absence de ces documents obligatoires exigés, votre demande sera rejetée ; un dossier incomplet ne sera pas traité.

DOCUMENTS À FOURNIR - scannés - SI VOTRE ENFANT EST ADMIS

Entre le 1^{er} au 25 juin 2023 – téléverser sur skolengo (les modalités seront envoyées avec la réponse aux Admis) – en document PDF (veuillez assurer une qualité élevée du scan) en une SEULE fois:

1. Le certificat de radiation (ou exeat).
2. Le deuxième bulletin de l'année en cours.
3. Le dernier bulletin de l'année en cours avec La notification d'orientation (avis de passage, redoublement, décision de la commission d'appel).
4. Les passeports des parents en un seul PDF.
5. Fiche de renseignements-remplie.
6. Fiche d'urgence- remplie.
7. Copie de la page des vaccinations du carnet de santé.
8. Attestation signée d'avoir pris connaissance du règlement financier et du règlement intérieur de l'établissement (l'original à envoyer avec l'élève le jour de la rentrée, au secrétariat).